

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DE LA MATERNELLE ANTONIN PERRIN.

Le conseil d'école de l'école maternelle Perrin s'est réuni mardi 14 novembre 2017.

Présents : l'équipe enseignante, Mme Lemaître DDEN, les parents élus au Conseil d' Ecole, M. Mani, coordinateur périscolaire pour le groupe scolaire, Mme Fourmond, coordinatrice périscolaire pour l'école maternelle, M. Badiou, psychologue scolaire, Mme Mamoux, médecin scolaire, Mme Deransart, infirmière scolaire, Mme Cabanes et Mme Bounia, ATSEM.

- Bilan des élections des parents d'élèves au Conseil d'Ecole :

Une seule liste était présente, celle de l'Association Indépendante des Parents d'Elèves Antonin Perrin, AIPAP

Le nombre d'inscrits a baissé par rapport au scrutin de 2016, en lien avec la diminution des effectifs. Toutefois, on constate une légère progression du nombre de votants ce qui aboutit à un taux de participation plus élevé, 24,60 % au lieu de 21,33 %.

A noter qu'il y a cette année 7 élus, un de plus que l'an dernier avec de nouveaux parents qui intègrent le CE.

- Point d'information sur la rentrée scolaire :

Concernant l'équipe enseignante, cinq nouveaux collègues intègrent l'équipe :

classe 2 Mme Mathieu, TPS ; classe 9 Mme Tavares PS/MS ; classe 12 Mme Euzet, MS/GS et classe 14, Mme Antoun GS . Plus les collègues qui complètent les temps partiels : M. Alves, classe 2 ; Mme Gudefin, classe 9.

Une nouvelle ATSEM , Mme Perrier rejoint l'équipe ATSEM, classe des TPS.

Effectifs : les effectifs subissent à nouveau une érosion, 308 inscrits au lieu des 327 à la rentrée 2016. Cette baisse est due comme l'an dernier à la modification des périmètres scolaires.

Les élèves se répartissent de la façon suivante : TPS 30, PS 99, MS 97, GS 82.

Organisation des classes :

1 classe de TPS, 1 classe de TPS/PS, 3 classes de PS,

3 classes de MS, 1 classe de PS/MS,

1 classe de MS/GS, 3 classes de GS.

Trois classes à double niveaux car il y a un déséquilibre des effectifs entre les différents niveaux. Les classes sont moins chargées en GS, en moyenne 22/23 alors que les effectifs sont de 25/26 pour les MS et PS.

- Règlement intérieur de l'école maternelle :

Le règlement intérieur avait été revu, amendé puis adopté lors du Conseil d'Ecole de novembre 2016. Cette version a été communiqué aux parents en début d'année scolaire (cahier de liaison).

Après un bref échange, un seul nouvel amendement est proposé.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- Initiatives des parents de l'AIPAP :

Durant l'année scolaire 2016-2017, les parents de l'Association ont procédé à une vente d'étiquettes pour marquer les vêtements des élèves et à une vente de torchons avec des dessins des élèves de l'école. Une partie des bénéfices réalisés a été reversé à la caisse de l'école pour financer des sorties ou autres activités.

Cette année, les parents proposent d'effectuer une vente de gâteaux afin d'aider au financement du spectacle de Noël ainsi qu'une vente de sacs avec dessins des élèves organisée au moment de la fête des mères.

Les parents souhaitent poursuivre ces initiatives ainsi que la diffusion d'informations pour annoncer leurs réunions, afin de mieux faire connaître l'Association.

- Rythmes scolaires :

Concernant les rythmes scolaires, un point d'information est fait sur la position de la mairie de Villeurbanne.

Le décret du ministre Blanquer permet de déroger à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours et ½ pour adopter une organisation sur 4 jours sur 36 semaines. De nombreuses communes, 43% au niveau national ont décidé de passer à 4 jours. On retrouve dans le département sensiblement le même pourcentage, avec des communes importantes comme Oullins, St Foy, Pierre Bénite, Givors... qui ont fait ce choix. La ville de Lyon a lancé un sondage en ligne. Pour l'instant la municipalité de Villeurbanne entend conserver l'organisation actuelle (lettre aux parents de l'Adjoint aux Affaires Scolaires), mais va aussi lancer une enquête.

Un échange a lieu ensuite au sein du CE sur le fonctionnement de l'école avec l'organisation à 4 jours et ½ .

- Travaux et demandes d'interventions :

Quelques travaux ont été effectués, en particulier les travaux de plomberie et la réparation des vitres, mais plusieurs demandes ayant un caractère urgent n'ont pas été faites.

Les parents de l'AIPAD proposent qu'un nouveau courrier soit adressé aux services municipaux et à l'adjoint afin de faire avancer les choses.

Travaux à caractère urgent : mur de la classe 13 à réparer suite aux infiltration d'eau, rideaux de la salle 3 à changer, serrure à poser porte de la classe 14.

- Entrées des parents par le portail de l'élémentaire :

Ce point est soulevé par les parents élus.

En effet, des parents dont les enfants sont scolarisés dans les classes de GS situées dans les bâtiments de l'élémentaire, n'empruntent plus l'entrée de l'école maternelle le matin mais passent par le portail de l'élémentaire.

La règle est rappelée : les parents des élèves de maternelle doivent pour des raisons de sécurité et pour faciliter la circulation dans les couloirs, entrer par la porte de la maternelle et amener leurs enfants jusqu'aux classes de GS.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil des Maîtres afin de voir si des dérogations sont possibles où si cette règle est maintenue telle quelle.

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.